

VILLE DE MAZAMET
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CAMPING DE LA LAUZE

SECTION I : AUTORITE DELEGANTE

I.1) NOM ET ADRESSE

Mairie de MAZAMET
BP 545 Place Georges TOURNIER
81201 MAZAMET Cedex

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les informations complémentaires peuvent être obtenues :

DSP Camping à l'attention de Ghislain CULIÉ
Tél : 05 63 61 14 06
Fax: 05 63 61 02 62
ghislain.culie@ville-mazamet.com

I.2) NATURE DE L'AUTORITE DELEGANTE

Commune

SECTION II: OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service public :

Délégation de service public en la forme simplifiée selon le mode de l'affermage pour la gestion et l'exploitation du camping de la Lauze

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue :

Articles L1411-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les articles L1411-12 alinéa c et R 1411-2 du même code.

La procédure retenue fusionne la phase de candidature et d'offre.

II.3) Objet de la délégation :

Domaine de la délégation : *Service touristique d'hébergement*
Durée de la délégation : **3 ans à compter du 1^{er} mars 2016**
Lieu principal d'exécution de la délégation : *camping de la Lauze 81200 MAZAMET*
Code NUTS (Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques) : **FR627**

II.4) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention :

La délégation portera sur la gestion et l'exploitation d'un camping trois étoiles comprenant :

- 50 emplacements individuels.
- 1 aire de vidange camping-car.
- 3 mobil home 2 chambres.
- 2 mobil home 3 chambres.
- 2 bâtiments sanitaires avec douches chaudes, WC, lavabos, bacs à linge, bacs à vaisselle, sanitaires handicapés, sanitaires bébés
- machine à laver, aire de pique-nique avec barbecue, jeux enfants, salle TV
- Une capacité d'accueil maximale de 280 personnes.
- Une salle de jeux.
- Un logement de fonction.
- Un bureau dédié à l'accueil des utilisateurs.

Classification CPV : 55220000-8

SECTION III: CONDITIONS DE PARTICIPATION

III. 1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- Lettre de candidature.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Attestations et certificats prévus par l'article 8 du décret no97-638 du 31 mai 1997 et à l'arrêté du 31 janvier 2003 pris pour l'application de l'article 8 du décret précité, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscale et sociales ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France au 31 décembre 2012.

Le candidat établi dans un état membre de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France. Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

- Attestation sur l'honneur dûment datée et signée, certifiant du respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Déclaration sur l'honneur prévue par l'article 9 du décret no97-638 du 31 mai 1997 indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-6, L.8231-1, L.8241-1, et L.8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'union européenne ;
- Les pouvoirs des personnes habilitées à représenter le candidat.

III. 2) Capacité économique et financière :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet de la délégation, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence) et tous éléments disponibles pour les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées.

- Les attestations d'assurance civile et professionnelle en cours de validité.

III. 3) Capacité technique et professionnelle :

- Présentation d'une liste des principales références de gestion de service public des équipements de même nature que le site du camping de la Lauze au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé (en l'absence de références professionnelles, tout autre élément propre à justifier de la capacité professionnelle de l'entreprise) ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Pour les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées : tout élément permettant d'évaluer leurs capacités économiques et financières et notamment les garanties financières apportées par leurs actionnaires.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement d'entreprises. En cas de réponse sous forme de groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus devra être fourni pour chaque entreprise de l'éventuel groupement.

SECTION IV: PROCEDURE

IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante :

DSP Camping la LAUZE 01

IV. 2) Modalités de présentation des candidatures :

Les candidats doivent remettre un dossier de candidature transmis par pli fermé, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remis contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les candidats transmettent leur dossier de candidature et d'offres sous pli cacheté portant les mentions candidature pour : " délégation du service public pour l'exploitation du camping de la Lauze de la commune de Mazamet - ne pas ouvrir avant la commission" remise des documents par voie électronique non autorisée.

Les candidats doivent remettre un dossier de candidature transmis à l'adresse suivante :

Mairie de MAZAMET

BP 545 Place Georges TOURNIER

81201 MAZAMET Cedex

Tél : 05 63 61 02 55

Fax : 05 63 61 02 62

ghislain.culie@ville-mazamet.com

IV.3) Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : le **15 janvier 2016 à 16 heures.**

IV.4) Langue pouvant être utilisée pour les candidatures :

Français

IV. 5) Critères de sélection des candidatures :

- Respect des conditions de base du cahier des charges (dont rémunération et redevance): 30%
- Valeurs techniques, capacités et expériences similaires : 70%

SECTION V: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires :

NON

V. 2) Autres informations

Le présent avis vise à recevoir les **dossiers de consultations finalisés**, remis par les différents candidats.

V.3) Procédures de recours

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulouse
68, rue Raymond IV
B.P. 7007
31068 Toulouse Cedex 07
Téléphone : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Documentation : 05 62 73 57 69
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

V.3.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Mairie de MAZAMET
BP 545 Place Georges TOURNIER
81201 MAZAMET Cedex
Tél : 05 63 61 02 55
Fax: 05 63 61 02 62

V.4) Date d'envoi du présent avis : le 17 décembre 2015